

Les armoiries des Miolans-Urtières en Savoie

Autor(en): **Galbreath, D.L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **61 (1947)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les armoiries des Miolans-Urtières en Savoie

par D. L. GALBREATH.

Au docteur Léon Helg.

La famille d'Urtières est une branche de la maison de Miolans, une des plus importantes de Savoie, la seconde en importance, pourrait-on dire, selon le dicton que rapporte Menestrier¹⁾ : « N'en déplaise à Miolans, La Chambre passe devant ».

Miolans, dont le vaste château se voit dans la vallée de l'Isère, pas très loin de Chambéry, se trouve dans la commune actuelle de Saint-Pierre d'Albigny.

Urtières est le nom d'une seigneurie dont le centre était un château dans le village actuel de Saint-Alban-des-Hurrières, près d'Aiguebelle dans la vallée de l'Arc, sur le flanc de la montagne, blotti au milieu des châtaigneraies. L'église paroissiale se trouve à Saint-Georges-des-Hurrières, autre village à une demi-heure du premier.

Pour la généalogie des Urtières nous possédons l'admirable Armorial de Savoie du comte de Foras. La seigneurie d'Urtières ne fut séparée de celle de Miolans qu'à la fin du XIII^e siècle. Antelme de Miolans fut le premier, en 1296, à se nommer seigneur d'Urtières. Un descendant homonyme épousa en 1354 Alix, fille de Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, parent du comte Amédée VI, qui inféoda en 1361 la baronnie de Prangins au Pays de Vaud en jouissance viagère à Aymar d'Urtières, fils d'Antelme, mais issu d'un premier lit. Antoine, seul fils d'Aymar, eut Yvoire, sur l'autre rive du Lac Léman, en 1366 dans les mêmes conditions. Il mourut sans enfants en 1403, et sa succession donna lieu à un siècle et demi de contestations, ses ayants droit revendiquant Urtières contre la puissante maison de Miolans et son héritier, le comte de La Chambre. Il est indispensable d'identifier ces ayants droit.

Antoine d'Urtières, dernier du nom, avait une sœur Antoinette, qui épousa Amédée de Rovéréa et qui est dite avoir apporté à son mari les seigneuries d'Urtières et d'Yvoire. Leur fils, Amédée II de Rovéréa, seigneur d'Urtières,

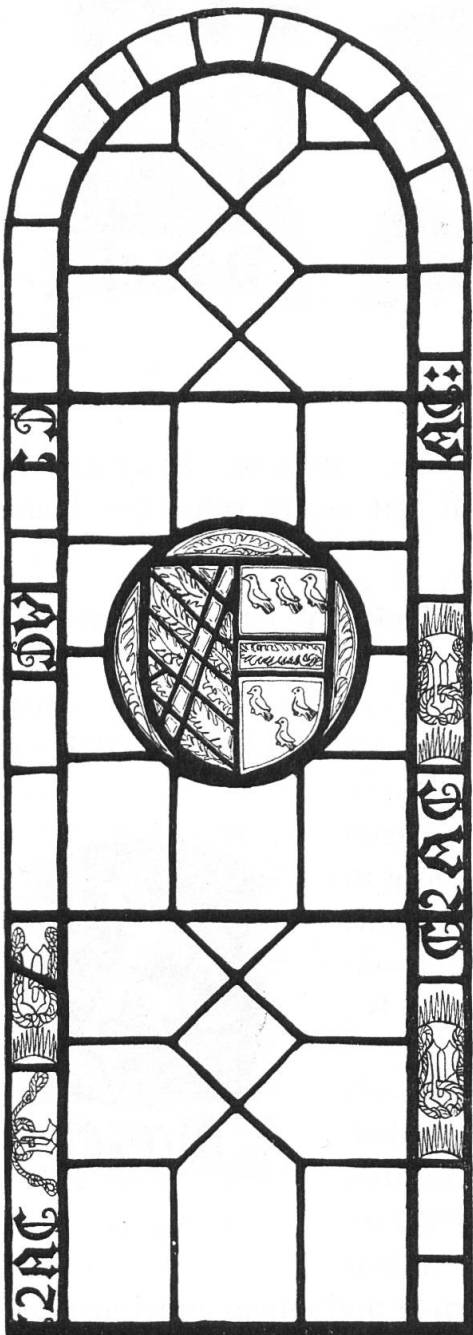
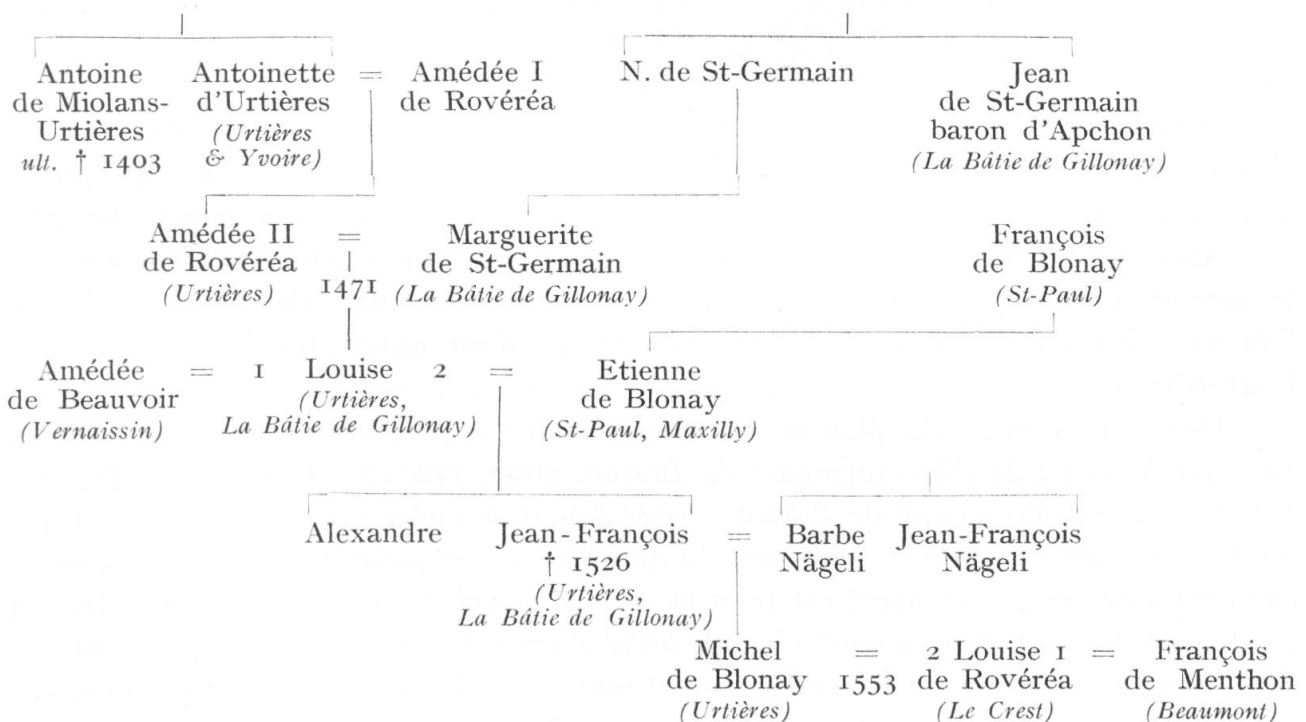


Fig. 25. Vitrail à St-Georges-des-Hurrières, en Maurienne, c. 1515.

¹⁾ Menestrier, Le P., *Les Recherches du Blason, seconde partie; De l'Usage des Armoiries*. Paris, 1673, p. 80.

épousa en 1471 Marguerite de Saint-Germain, d'une famille forézienne, qui lui apporta la seigneurie de La Bâtie de Gillonay en Dauphiné, seigneurie qu'elle avait reçue en 1461 de son oncle Jean de Saint-Germain, baron d'Apchon. Amédée II de Rovéréa n'eut qu'une fille, Louise, qui épousa Amédée de Beauvoir, seigneur de Vernaissin, et en secondes noces, Etienne de Blonay, second fils de François de Blonay, seigneur de Saint-Paul, et lui-même coseigneur de Saint-Paul et seigneur de Maxilly. Ces Blonay appartiennent à la branche savoyarde de cette famille.

Etienne de Blonay et Louise de Rovéréa eurent deux fils ; Alexandre, l'aîné, fut tué par son frère Jean-François, probablement en duel, vu que ce dernier ne fut condamné qu'à une forte amende. Puis le duc de Savoie lui fit remise de l'amende, et pour l'aider à remonter un peu ses affaires le fit bailli du Chablais en 1514. Il faut dire que Jean-François de Blonay eut à lutter toute sa vie pour l'héritage de sa mère contre le comte de La Chambre, qui revendiqua non seulement Urtières, comme fief détaché de Miolans, mais aussi La Bâtie de Gillonay. En 1499 il y eut un arrangement entre les parties : Blonay céda le tout à La Chambre contre paiement de 5000 écus d'or. Comme cette somme ne fut jamais payée, les procès recommencèrent de plus belle et constituèrent peut-être la meilleure partie de l'héritage, que Jean-François de Blonay laissa à sa mort (avant le 20 juillet 1526) à son fils Michel (qu'il avait eu de Barbe Nægeli, sœur du redoutable Jean-François Nægeli, le commandant des Bernois lors de l'invasion du Pays de Vaud en 1536). Après la mort de son père, en 1526, Michel de Blonay dut lâcher La Bâtie de Gillonay, qu'il vendit au duc de Savoie, mais il paraît avoir pu garder Urtières plus longtemps.



Les armoiries des Urtières forment évidemment une brisure de l'écu *bandé d'or et de gueules* de Miolans. Les armoriaux modernes, y compris Foras (*Le Blason*) donnent un écu rapporté par Menestrier, ainsi :¹⁾ « Urtières, en Savoie, maison

¹⁾ *La Méthode du Blason*, Lyon, Amaudry, 1689, p. 158.

éteinte : *barré d'or et de gueules à la bande de losanges accolées de l'un en l'autre* (fig. 26). Le chevalier Guichenon qui n'avait pas vu ces armoiries les a mal blasonnées et mal représentées dans son *Histoire Généalogique de Savoie*. Je les ai vues dans une vitre de la chapelle de l'ancien Château d'Urtières, et sur un tableau d'un autel des Dominicains de Chambéry. »

Voyons d'abord comment Guichenon a « mal blasonné et mal représenté » ces armes dans son grand ouvrage¹⁾. Foras, qui dit les y avoir vainement cherchées,



Fig. 26.



Fig. 27.

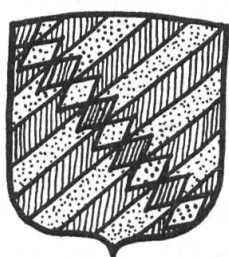


Fig. 28.



Fig. 29.

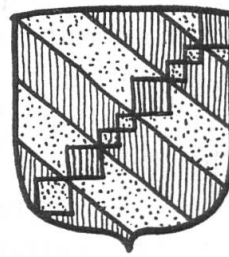


Fig. 30.

doit avoir eu recours à l'édition de 1778. Elles se trouvent bien dans l'édition de 1660, la seule que Menestrier ait pu voir. L'écu est bandé d'or et de gueules, et garni de losanges de l'un en l'autre d'une façon très curieuse. Les pièces d'or portent chacune un losange de gueules, rangés en barre, les deux premières bandes de gueules portent deux losanges d'or, la dernière est vide (fig. 27). Le blasonnement est « *bandé d'or et de gueules de six pièces, chaque bande d'or chargée d'un losange de gueules, les deux premières de gueules chargées chacune de deux losanges d'or* » (ce qui fait sept losanges).

Pour rester à l'année 1660, voyons ce que dit Palliot²⁾ : Il blasonne en s'inspirant du P. Compain, *barré de six pièces à la bande fuzelée de l'un en l'autre*, mais il dessine un barré de dix pièces, avec dix losanges accolés en bande (fig. 28).

Avec le P. Menestrier nous en arrivons aux choses vues : rappelons que le savant père dit avoir vu ces armes « dans une vitre de la chapelle de l'ancien château d'Urtières, et sur un tableau d'un autel des Dominicains de Chambéry ».

Dans sa *Méthode du Blason* de 1689 et dans les éditions suivantes avec le titre *La Nouvelle Méthode raisonnée du Blason*, 1696, 1723, 1734, 1750, son blasonnement correspond à celui de Palliot : *barré d'or et de gueules, à la bande de losanges accolées de l'un en l'autre*. Mais sur la planche accompagnant ce blasonnement l'écu est tout autre ; le barré est bien là, et de six pièces, non de dix, mais les six losanges rangés en bande sont chacun *taillé d'or et de gueules* (fig. 29), ce qui ne ressemble que de loin au blasonnement. Comme dit Foras : « Ce n'est en tout cas pas le moins du monde un de l'un en l'autre ». Dans l'édition de 1770 (Lyon) de la *Nouvelle Méthode* (p. 78 et pl. 9) l'écu est décrit et gravé autrement, montrant pour ainsi dire un retour à la manière Guichenon : *bandé d'or et de gueules de six*

¹⁾ Samuel Guichenon, *Histoire Généalogique de la Maison de Savoie*. Lyon, 1660.

²⁾ *Le véritable Art du Blason*. Lyon, 1660, p. 81.

pièces les bandés d'or chargés d'un losange de gueules et les bandés de gueules chargés savoir les deux premiers de deux losanges et le troisième d'un seul losange de gueules. (Ce qui fait huit losanges.)

Foras (*Le Blason*), se fiant à ce blasonnement, présente un écu où les huit losanges sont forcés dans les six bandes, mais sont au moins tous accolés en barre (fig. 30). Le résultat n'en est que plus bizarre.

Pour qui connaît un peu l'héraldique du moyen âge, tous ces écus ne font



Fig. 31. Ecu du vitrail de St-Georges-des-Hurtières.

que rivaliser en fait d'improbabilité. Qui croire ? Si seulement le P. Menestrier n'avait pas dit « j'ai vu... ».

L'église de Saint-Georges-des-Hurtières renferme un document qui n'a sans doute été connu d'aucun des savants héraldistes que nous venons de citer. Ce vitrail, qui date du début du XVI^e siècle, se trouve dans la fenêtre d'une absidiole de la petite église¹⁾. Il montre l'arrangement habituel des vitraux savoyards, à la fois décoratif et pratique : au milieu, un médaillon en couleurs, se détachant sur un fond clair, et entouré d'une bordure componnée de morceaux de couleur, alternant avec des morceaux clairs et décorés en noir (fig. 25). On voit par les irrégularités de la bordure, que le vitrail a subi une fois au moins, une restauration assez sommaire. Toutefois il semble bien se trouver à l'endroit pour lequel il fut fait. Je ne crois pas qu'il peut s'agir de la « vitre de la chapelle de l'ancien château d'Urtières », qui se trouvait d'ailleurs à une demi-heure de distance.

¹⁾ Il faudrait peut-être dire « se trouvait ». Les journaux nous ont appris qu'en 1944 le village de St-Georges-des-Hurtières fut incendié par les Allemands. Nous ne savons si l'église a échappé à l'incendie, ni ce qu'est devenu le vitrail, qui représentait, paraît-il, tout ce que la Maurienne possédait en fait de vitraux anciens.

L'écu du médaillon (fig. 31) est parti : à dextre, *un bandé d'or et de gueules, brisé d'une barre componné d'azur et d'argent*. C'est là, je crois, la série de « losanges accolées », la « bande fuzelée », dont parlaient Palliot, Menestrier et le P. Compain ; les compons individuels ayant bien pu avoir été décrits comme losanges accolés par un héraldiste moins versé dans le blason que le P. Menestrier. Le vitrail de la chapelle du château dont parle Menestrier était-il mal placé, le bon côté à l'extérieur, ce qui transformerait le bandé en barré ?¹⁾ Mais le *de l'un en l'autre* au lieu du *componné d'azur et d'argent* ? Mystère. Disons de suite, que c'est ici sans aucun doute le vrai blason des Urtières ; nous allons d'ailleurs montrer deux sceaux portant également la bande componnée. Auparavant tâchons d'identifier le propriétaire de cet écu. Le côté sénestre porte de *gueules à la fasce d'argent accompagnée de six merlettes du même*. Il suffit d'avoir recours à Rietstap, pour reconnaître là l'écu de la famille forézienne de Saint-Germain. Nous avons mentionné plus haut une alliance Saint-Germain, celle d'Amédée II de Rovéréa, seigneur d'Urtières, et de Marguerite de Saint-Germain. L'écu des Rovéréa est de *gueules à la bande d'argent*, mais le seigneur d'Urtières peut avoir porté Urtières au lieu de Rovéréa. Toutefois, cette alliance est de 1471 et notre vitrail date du début du XVI^e siècle, il ne peut s'agir que de Jean-François de Blonay allié Nægeli, qui fut bien seigneur d'Urtières et de La Bâtie à cette époque. Foras cite un document fort intéressant de l'année 1503 : en cette année Blonay doit avoir eu le dessus dans ce litige sans fin, car il fonda une chapelle dans l'église de Gillonay, paroisse de la seigneurie de La Bâtie. Comme les deux seigneuries d'Urtières et de La Bâtie étaient étroitement unies dans leur sort, on peut admettre que Blonay célébra, signa pour ainsi dire, son succès par des fondations de chapelles dans les deux églises d'Urtières et de Gillonay, fondations qui furent marquées, comme d'habitude, par la pose des armoiries du seigneur, ici dans la forme de fenêtres armoriées. Dans ces écus, Jean-François de Blonay arborait non le lion de son antique maison, mais un blason marquant la possession de ses deux seigneuries si chèrement disputées, Urtières pour la seigneurie de ce nom, et Saint-Germain pour la seigneurie de La Bâtie de Gillonay. Il portait ainsi l'écu de sa grand'mère maternelle parti de celui d'une arrière-grand'mère maternelle. Le cas ne manque pas d'intérêt pour l'étude du droit héraldique, car il montre qu'au XVI^e siècle encore, la possession de la terre pouvait primer l'ascendance paternelle.

Nous ne possédons pas de sceau de Jean-François de Blonay, pour contrôler notre identification, mais nous avons deux sceaux de son fils Michel. Comme nous l'avons indiqué plus haut, celui-ci dut lâcher La Bâtie de Gillonay à la mort de son père (1526). Son sceau de 1536 (fig. 32) ne montre que l'écu d'Urtières, le bandé à la barre componnée, avec le lion de Blonay rélégué au cimier. Un autre sceau de 1549 porte un écu écartelé de Blonay et d'Urtières (fig. 34), le cimier, presque indéchiffrable, me semble être de nouveau le lion issant. Notons encore le sceau, employé deux ans plus tard (1551), par sa femme Louise de Rovéréa, dame du Crest. Il est également écartelé, mais porte le lion et l'étoile des Blonay-Saint-Paul, et la bande chargée d'une couronne des Rovéréa-du Crest (Louise, veuve de François

¹⁾ Ce qui arrive parfois. Le vitrail aux armes du duc Louis de Savoie, dans l'église de Romont, parti de Savoie et de Chypre, indiquait ainsi pendant de longues années un parti de Chypre et de Savoie.



Fig. 32.



Fig. 33.



Fig. 34.

Fig. 32 à 34. Sceaux de Michel de Blonay, et détail de vitrail de St-Georges-des-Hurtières.

de Menthon seigneur de Beaumont, avait apporté à son second mari en 1535 la seigneurie du Crest). D'Urtières et de La Bâtie il ne reste plus de signe héraldique dans ce sceau. En 1554 Michel et Louise firent donation de tous leurs biens à Jacques de Savoie, protonotaire apostolique, ne faisant que des legs de 100 florins à leurs deux filles, Françoise et Louise, religieuses.

Il nous reste un dernier sujet à traiter, c'est la bordure qui va autour du vitrail d'Urtières, qui est composée de morceaux de couleur, rouge, bleu et pourpre, et de morceaux clairs portant les lettres C R A C dans un mélange de capitales et de minuscules (fig. 25). Nous ne savons rien de la signification de ce mot, ce qui ne doit pas étonner, les « mots » du moyen âge étant presque toujours incompréhensibles pour nous. A part ce mot, la bordure montre encore la devise (fig. 33 et 35), une lettre minuscule « a » attachée dans les lacs de corde, le tout sous des rayons de soleil. Comme cette lettre est renversée, on peut supposer que lors d'une restauration maladroite toutes les vitres ont été mal replacées. Les lacs sont plus difficiles à expliquer. Ils sont faits d'une corde tordue en anneau, et dont les deux bouts libres finissent en boucles. A mon avis, que toutefois je ne puis baser sur aucun document, il s'agit de couples de chiens ¹⁾.



Fig. 35.

¹⁾ Cette notice, basée sur une visite des lieux faite en 1939, reprend le sujet d'une communication lue lors de la séance de la Société suisse d'héraldique à Lausanne en 1944.